

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 novembre 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Manon Quirion, représentante de Notre-Dame-des-Pins
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Roger FX Larivière, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville de Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement sanitaire, Pierre Paquet technicien en génie civil et Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire couvert par la MRC Beauce Sartigan.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2747-02

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté en y ajoutant les items suivants:

13b) travaux règlement # 30-01 - décompte progressif No: 6;

17b) mandat à Flynn Rivard et Associés;

17c) autorisation à aller en appel d'offres pour la collecte des matières recyclables.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2748-02

CONSIDÉRANT qu'à chaque année à l'assemblée de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit nommé président d'élections.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2749-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson soit reconduit à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2750-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Gabriel Giguère soit reconduit vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2751-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eugène Busque
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Julien Roy soit reconduit vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2752-02

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2753-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie adresse à Monsieur Jean-Marc Guay ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud durant la période où il a été représentant de la municipalité de Saint-Zacharie à la table de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2754-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 octobre 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès de chacun des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions:

- autorisations de dépenses en date du 21 novembre 2002;
- tonnage de la collecte sélective récupérée au cours d'octobre 2002;
- tonnage des matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire par chacune des municipalités durant le mois d'octobre 2002;

RÉSOLUTION NO: 2755-02

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de décembre 2002 soit tenue jeudi le 19 décembre 2002 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2756-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à la collecte des arbres de Noël en janvier 2003 de la même manière que cette collecte avait été effectuée en janvier 2002.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2757-02

CONSIDÉRANT que Monsieur François Sainte-Marie ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 29 octobre 2002, la demande de paiement No: 7 présentée par Giroux et Lessard ltée. relativement aux travaux de confection des cellules Nos: 1,2 et 3 dans la zone H;

CONSIDÉRANT que cette demande de paiement s'élève à 44 699.97 \$ dollars taxes incluses et que Monsieur Sainte-Marie nous en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement No: 7 dans ce dossier et autorise le secrétaire-trésorier à payer à Giroux et Lessard Itée la somme de 44 699.97 \$ dollars;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement # 30-01 pour 12 109.64 \$ dollars et dans les fonds du règlement # 31-01 pour le montant de 32 590.33 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2758-02

CONSIDÉRANT que Monsieur François Sainte-Marie ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 29 octobre 2002 la demande de paiement No: 8 présentée par Giroux Lessard Itée relativement aux travaux de confection des cellules 1, 2 et 3 dans la zone H;

CONSIDÉRANT que cette demande de paiement s'élève à 82 481.11 \$ dollars;

CONSIDÉRANT que cette somme représente 50% de la retenue de garantie effectuée dans ce contrat;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sainte-Marie nous recommande le paiement à Giroux et Lessard Itée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Eugène Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement No: 8 dans ce dossier et autorise le secrétaire-trésorier à payer à Giroux et Lessard Itée la somme de 82 481.11 \$ dollars, somme représentant 50% de la retenue de garantie;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement # 31-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2759-02

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en date du 13 novembre 2002, le décompte progressif No: 6 relativement au projet de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que cette demande de paiement s'élève à 492 018.27 \$ dollars taxes incluses et que Monsieur Lacombe nous en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement No: 6 et autorise le secrétaire-trésorier à payer à Les Entreprises G.N.P. inc., la somme de 492 018.27 \$ dollars;

QUE le secrétaire-trésorier soit également autorisé à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement # 30-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2760-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eugène Busque
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques nos: C220697 à C220752 inclusivement ainsi que les chèques C120349 à C120378 inclusivement pour un grand total de 242 634.39 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2761-02

CONSIDÉRANT que la conférence des préfets de Chaudière Appalaches a adressé le 15 novembre 2002 à Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier une invitation à une réunion de cet organisme laquelle se tiendra jeudi le 12 décembre 2002 à Lévis afin de discuter de stratégies communes de disposition et de tarifications reliées à l'élimination de carcasses d'animaux dans les lieux d'enfouissement de la région;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit autorisé à assister à cette rencontre;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie Intermunicipale.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2762-02

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte des matières recyclables actuellement en vigueur prendra fin en mai 2003;

CONSIDÉRANT que la Régie avait présenté lors d'une séance antérieure le règlement d'emprunt # 34-02 afin de se doter d'équipements nécessaires pour faire elle-même la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a pas reçu l'appui de l'ensemble des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de regarder une autre alternative;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à préparer un devis et à aller en appel d'offres pour la collecte des matières recyclables sur le territoire que dessert la Régie selon les options suivantes :

- un contrat d'une durée de trois (3) ans, de cinq (5) ans ou de sept (7) ans, collecte pêle-mêle effectuée au moyen de bacs de 360 litres fournis par l'entrepreneur, les matières transportées et traitées dans un centre de tri;

- un contrat d'une durée de trois (3) ans, de cinq (5) ans ou de sept (7) ans, collecte pêle-mêle effectuée au moyen de bacs de 360 litres fournis par l'entrepreneur, les matières transportées dans un poste de transbordement situé dans un rayon de 20 kilomètres de la Ville de Saint-Georges;

- une option sera également demandée pour les mêmes services mais sans la fourniture des bacs ceux-ci étant fournis directement par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2763-02

CONSIDÉRANT que la Régie a à aller en appel d'offres pour la collecte des matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'un avocat dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE mandat soit confié à Me Pierre Laurin de Flynn Rivard et associés pour ce dossier;

QUE les sommes requises soient prises à même les fonds décrétés par la résolution # 2680-02 de la Régie.

ADOPTÉ

À 21h05 Madame Manon Quirion quitte l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 2764-02

CONSIDÉRANT que Recycle en Beauce a l'intention de présenter auprès du gouvernement du Québec un programme d'économie sociale à être implanté dans la région;

CONSIDÉRANT que Recycle en Beauce a sollicité l'appui tant moral que financier de la Régie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'un comité a étudié ce dossier et a fait des recommandations à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'appui que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud est prête à accorder à Recycle en Beauce dans ce dossier soit le suivant:

- **la Régie restera et demeurera à part entière l'exploitant du poste de transbordement et de la déchetterie à être éventuellement installés par cette dernière ;**
- **la Régie prendrait les appels des citoyens résidentiels qui voudraient se départir d'appareils, d'accessoires, d'électroménagers, meubles ou autres seulement sur le territoire que dessert la Régie. La Régie estime ce coût à 23 660.00 \$ dollars annuellement;**
- **la Régie effectuerait la collecte des matières au moyen d'un camion: coût estimé : 58 700.00 \$ dollars annuellement;**
- **la Régie fournirait la main d'œuvre pour le camion: coût estimé: 44 200.00 \$ dollars annuellement;**
- **la Régie défraierait lorsqu'elle le jugerait nécessaire, les coûts reliés à l'achat de publicité invitant les citoyens à recycler et à encourager les initiatives locales et/ou régionales tel les comptoirs d'entraide, Recycle en Beauce, etc. coût annuel estimé à ± 5 000.00 \$ dollars;**
- **la Régie remettrait gratuitement à Recycle en Beauce les matières reçues à sa déchetterie et jugées ayant une certaine valeur pour la ressourcerie;**
- **la Régie recevrait à coûts zéro (0.00 \$) pour fins de disposition, les résidus d'opération de Recycle en Beauce, le transport étant à leur frais;**

- Recycle en Beauce aurait la responsabilité de convaincre les élus municipaux du bien fondé de leur projet et de retirer de la collecte régulière des matières résiduelles (ordures), la collecte des objets "monstres".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2765-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h22.

ADOPTÉ

**LE PRÉSIDENT
TRÉSORIER**

LE SECRÉTAIRE-

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE